Règlement du concours LE TREMPLIN 2025

Article 1 – Organisation

Le concours **LE TREMPLIN** est organisé par Biscara etc., dans le cadre du festival Rock d'Amagne. Ce concours vise à découvrir et promouvoir les talents musicaux locaux.

Article 2 – Conditions de participation

- 1. Le concours est ouvert aux groupes de musique composés d'au moins **50% de membres** inscrits aux cours de Biscara etc..
- 2. Chaque groupe doit compter entre 2 et 8 membres.
- 3. Tous les styles musicaux sont acceptés.
- 4. Les participants doivent avoir au moins 12 ans. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Article 3 – Inscription

- 1. Les inscriptions sont ouvertes du 1er décembre 2024 au 31 décembre 2024.
- 2. Pour s'inscrire, chaque groupe doit envoyer un dossier contenant :
 - o Une démo audio ou vidéo (lien ou fichier) de plus de 1minute.
 - o Une présentation du groupe (nom, membres, style musical, inspirations).
 - o Les coordonnées complètes d'un responsable du groupe.
- 3. Le dossier est à envoyer par mail à biscaraetc@gmail.com

Article 4 – Sélection des participants

- 1. Les candidatures seront examinées par un jury composé de professionnels de la musique membres de l'équipe Biscara etc.
- Les 4 groupes finalistes seront annoncés le 6 janvier 2025 sur la page facebook de Biscara etc.
- 3. Les critères de sélection incluent :
 - Qualité musicale et technique.
 - Originalité et personnalité artistique.
 - Adéquation avec l'esprit du concours.

Article 5 - Coaching

- 1. Les 4 groupes sélectionnés bénéficieront d'un coaching hebdomadaire sur leurs heures de cours pendant 3 mois (de janvier à mars 2025). Les musiciens non élèves de Biscara etc devront s'acquitter de la somme de 120€, correspondant au montant forfaitaire du coaching. La facture sera à régler avant le début du coaching.
- 2. Ce coaching inclut:
 - Techniques musicales et travail collectif.
 - la mise en place d'une setlist de 7 morceaux de plus de 2minutes45 chacun ou pour un total de 20 minutes de musique.

- o Mise en scène et préparation au live.
- o Conseils pour la gestion du stress et la préparation physique.
- o travail du stroytelling et de l'identité visuelle

Article 6 – Concert concours

- 1. Les 4 groupes finalistes se produiront lors d'un concert concours le 8 mars 2025 à Amagne.
- 2. Le concert sera également diffusé en direct sur Facebook et Youtube.
- 3. Chaque groupe aura un temps de passage d'environ 30 minutes.
- 4. Le public votera le soir même via un sondage sur internet pour élire la meilleure prestation
- 5. Les musiciens s'engagent à être présent le 8 mars ET le 22 mars pour les deux représentations
- 6. Il n'est pas possible de remplacer un musicien pendant le concours, sauf cas de force majeurs

Article 7 – Festival Rock d'Amagne

- 1. Les 4 groupes joueront lors du festival Rock d'Amagne le 22 mars 2025 :
 - 3 groupes se produiront sur la scène du Biscabus pour animer les interconcerts. Les instruments sont à fournir sauf indications contraires.
 - o Le groupe vainqueur ouvrira le festival sur la grande scène.
- 2. Le festival est l'aboutissement du concours et une opportunité unique pour les participants de se produire devant un large public.
- 3. Il sera offert 2 places par musiciens pour le festival Rock d'Amagne ainsi que deux places pour le concert du 8 mars à la Fabrik' d'Amagne.

Article 8 – Droits et obligations

- 1. En participant au concours, les groupes autorisent Biscara etc. à utiliser les images et vidéos des prestations à des fins de promotion.
- 2. Les participants s'engagent à respecter le calendrier et les règlements du concours.
- 3. Tout manquement aux règles pourra entraîner une disqualification.

Article 9 – Contact

Pour toute question, contactez-nous à biscaraetc@gmail.com.

Bonne chance à tous les participants!